

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 09 OCTOBRE 2014

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal a nommé comme membres à la CCID :

Titulaires :

LEBERT Daniel, FAVRE Christian, SIMON Roland, CLEVENOT Jean-François, COLLET Nicole, LECLAIRE Josyane, MATHIEU Jean-Louis

Suppléants :

KIEFFER Serge, COMBELLES Jean-Pierre, ELMOSHINE Mohammed, FAVREL Claude, PERIN Roberto, ROYER Alain, SECORDEL Claude

La direction Régionale des finances publiques fera un choix parmi ces personnes et établira une liste définitive

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal décide d'octroyer à Madame le Trésorier de la commune l'indemnité de conseil au taux de 100%.

RAPPORT ANNUEL DU SIEGVO SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2013

Le rapport annuel du SIEGVO sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2013 a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CHASSE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail de la chasse intercommunale expire le 1^{er} février 2015. Il convient donc de procéder au renouvellement du bail de la chasse intercommunale conformément à l'arrêté préfectoral 2014-DDT-SERAF-UFC N°55 du 25.07.2014.

1) Consistance de la fraction du lot situé sur le ban communal

La surface ouverte à la chasse sur le ban communal représente 145 ha et 98 ca.

2) Répartition du produit de la location de la chasse

Compte tenu des indications fournies lors de la réunion du 19.06.2014

Compte tenu du nombre élevé de propriétaires.

Compte tenu de la modicité des sommes en jeu

Compte tenu du coût élevé généré par une consultation des propriétaires

Le conseil municipal décide que le produit de la location de la chasse sera réparti entre les propriétaires.

REMBOURSEMENT A L'ASSOCIATION « LA VALOISE »

Le Conseil Municipal décide de rembourser à l'association « La Valoise » de Vaux, une somme de 100 € pour le paiement de la fanfare lors de la fête patronale.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE à 21 HEURES SEMAINE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE à 20 HEURES SEMAINE

Le Conseil municipal a décidé d'octroyer à l'adjoint technique 2^{ème} classe une heure de travail complémentaire par semaine pour effectuer l'ouverture et la fermeture du multisports

De ce fait il a lieu de :

- créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe 21h semaine et de supprimer celui à 20h semaine à compter du 1^{er} novembre 2014